

## Un engagement partenarial historique dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat

Lorient Agglomération et huit organismes HLM\* du territoire viennent de s'engager mutuellement et très concrètement en signant une convention dont l'objectif est la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat. Elle vise notamment à accroître l'offre en petits logements et le nombre de loyers abordables pour les personnes seules aux revenus très modestes.

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), Lorient Agglomération est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de l'habitat ambitieuse notamment dans le domaine du logement social et de l'accès à la propriété. Elle apporte son soutien aux organismes HLM à travers des aides financières conséquentes (4,3 M€ sur un budget annuel total de 6,3 M€ dans le PLH 2017-2022) et garantit les emprunts contractés par les organismes HLM. En contrepartie, ceux-ci s'engagent de manière chiffrée et annualisée à contribuer aux objectifs locaux en matière de logement.

Lorient Agglomération et les organismes HLM travaillent en étroite partenariat depuis de longues années et cela s'est encore renforcé dernièrement. L'agglomération a souhaité aller plus loin en contractualisant de manière concertée pour les trois prochaines années (2020-2022) avec les huit organismes HLM actifs\* du territoire. Compte-tenu du contexte actuel (augmentation de la demande locative sociale et de la précarité) et des résultats de l'étude sur l'abordabilité des loyers engagée au niveau régional et local, les défis majeurs à relever durant les trois prochaines années ont été identifiés. Pour y répondre, six objectifs ont été retenus dans le cadre de la convention de partenariat signée le 16 mars 2020 :

- Produire au moins 300 logements sociaux neufs par an ;
- Rendre tous les logements abordables lors des nouvelles mises en location pour les personnes seules très modestes ;
- Accroître significativement l'offre en petits logements (50% de la programmation en T1 bis et T2) et, dans une moindre mesure, en grands logements (10% pour les T5 et plus). Les personnes seules représentent, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 51 % de la demande locative sociale alors que les T1 et T2 ne représentent que 27 % du stock de logements ;
- Rénover plus de 2 200 logements et en démolir plus de 900 logements ; au-delà et en plus de ces engagements coexiste la convention du programme national de renouvellement urbain des quartiers de bois du Château et de Kervéanec nord à Lorient et Kerfréhour à Lanester qui comporte des démolitions, constructions et aménagements d'espace publics, pour un montant prévisionnel d'investissement de 220 millions d'euros sur 10 ans, avec Lorient Habitat et Bretagne Sud Habitat ;
- Répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, des seniors et des ménages en grande difficulté ;
- Limiter et encadrer les ventes de logements HLM.

Afin de veiller à l'efficacité des orientations prises, la mise en œuvre de la convention fera l'objet d'une évaluation annuelle avec l'ensemble des acteurs.

*\*Aiguillon Construction, Armorique Habitat, Bretagne Sud Habitat, Espacil Habitat, Groupe LB Habitat - Foyer d'Armor, les Ajoncs, le Logis Breton, Lorient Habitat,*

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-orient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-orient.fr)  
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

